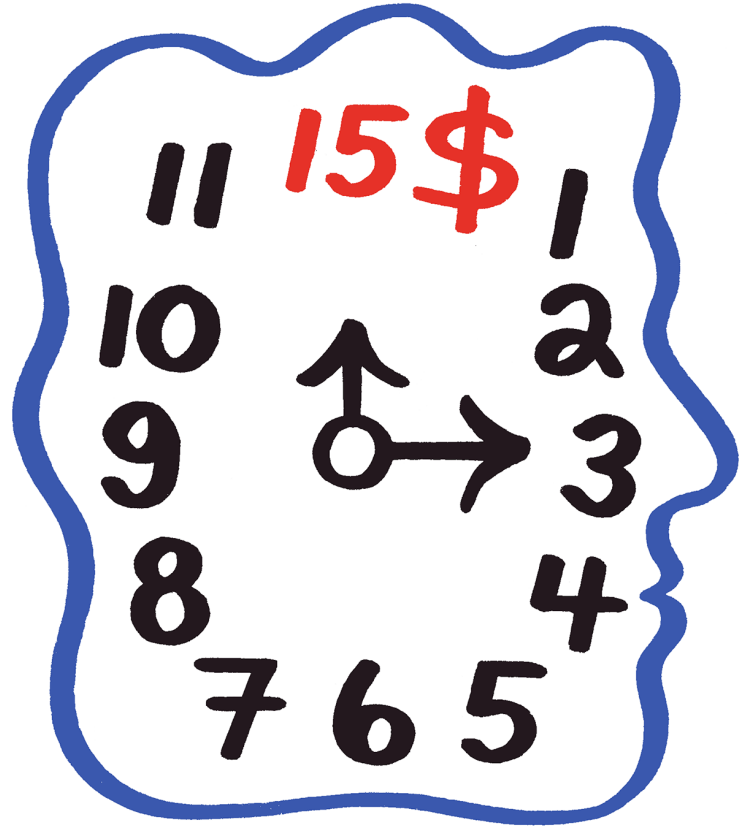


Ainsi, le Collectif reconnaît que plusieurs des mesures annoncées dans le dernier budget fédéral vont améliorer les conditions de vie des personnes concernées.

LA SOUPE
AU CAILLOU

NO 455
5 MAI 2021

Mais il est abusif de prétendre que les personnes qui arriveront désormais, grâce à ces mesures, à couvrir leurs besoins de base seront « sorties de la pauvreté ».



Budget fédéral

—

Des mesures intéressantes mais partielles

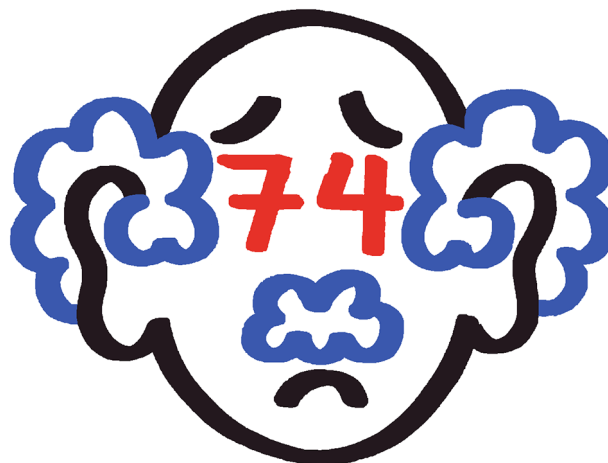
Après le gouvernement du Québec, c'était au tour du gouvernement fédéral de déposer son budget le 19 avril dernier. Un budget qui présente quelques mesures qui auront pour effet d'aider financièrement certaines catégories de personnes en situation de pauvreté, en particulier les travailleurs et travailleuses au bas de l'échelle et les personnes âgées de 75 ans et plus.

15\$/h

Le gouvernement a annoncé son intention d'augmenter le salaire minimum des travailleurs et travailleuses du secteur privé sous réglementation fédérale à 15\$/h. Cette mesure touchera environ 26 000 personnes qui, pour la plupart,

travaillent dans les télécommunications, le transport ou les institutions bancaires. On ne peut qu'applaudir une telle mesure qui répond à la principale revendication de la campagne 5-10-15, bien que dans les faits seulement une fraction des travailleurs et travailleuses au salaire minimum pourront en profiter.

Au Québec, en 2020, 446 000 personnes gagnaient moins de 15\$/h, soit 12,4 % de l'ensemble des travailleurs et travailleuses.



Allocation canadienne pour les travailleurs

Le gouvernement fédéral offre, depuis 2007, une aide financière aux personnes à bas salaire pour les inciter à demeurer sur le marché du travail et à rester loin de l'assistance sociale. Cette aide financière permet à une personne seule de toucher actuellement jusqu'à 1 395 \$ par année et à une famille, jusqu'à 2 403 \$.

Le gouvernement fédéral bonifie cette mesure en permettant à un plus grand nombre de personnes d'y avoir droit. Auparavant, une personne voyait sa prime diminuer à partir d'un revenu brut de 13 194 \$. Avec la bonification, ce seuil passe à 17 522 \$ pour les personnes seules. Pour les familles, le seuil passe de 22 944 \$ à 26 177 \$.

Le gouvernement fédéral affirme que cette mesure profitera à environ 1 million de travailleurs et travailleuses et sortira près de 100 000 personnes de la pauvreté. En 2017, 1 442 790 personnes ont eu recours à l'Allocation canadienne pour les travailleurs.



Supplément de revenu garanti

Les personnes de 75 ans et plus qui reçoivent déjà le supplément de revenu garanti pourront compter, d'ici juillet 2022, sur une augmentation de 10 % de leur prestation. Le supplément de revenu garanti sera ainsi augmenté jusqu'à 766 \$ par année pour les personnes qui touchent la prestation intégrale. Avec cette mesure, le gouvernement fédéral prévoit de sortir de la pauvreté 20 000 personnes, dont plus de deux tiers sont des femmes.

De plus, toutes les personnes de 75 ans et plus auront droit, en août prochain, à un versement supplémentaire de 500 \$ sur leur chèque de pension de vieillesse.

Pourquoi ces mesures ne s'appliquent-elles qu'aux personnes âgées de 75 ans et plus? En procédant ainsi, le gouvernement fédéral crée deux classes d'aîné-e-s.

Au Québec, en 2019, 81 000 personnes âgées de 65 et plus avaient un revenu insuffisant pour couvrir leurs besoins de base. Parmi elles, 61 000 vivaient seules.

Un bémol (de taille)

Avec son budget, le gouvernement fédéral anticipe une sortie de la pauvreté pour plusieurs milliers de personnes au cours des prochaines années. À première vue, c'est une bonne nouvelle. Cependant, il y a de quoi déchanter lorsque l'on considère l'indicateur de sortie de pauvreté choisi par le gouvernement fédéral. Depuis 2019, il utilise la Mesure du panier de consommation (MPC) comme seuil officiel de pauvreté. La MPC indique le revenu minimal qu'une personne seule ou une famille doit posséder pour pouvoir couvrir ses besoins de base. Pour le gouvernement canadien, une personne sort de la pauvreté dès qu'elle est en mesure de couvrir ses besoins de base, c'est-à-dire de se nourrir, se loger, se vêtir et se déplacer.

Le Collectif conteste ce choix d'indicateur comme seuil de pauvreté, car sortir de la pauvreté n'équivaut pas seulement à couvrir ses besoins de base. Ne plus être pauvre doit permettre, entre autres, une sécurité économique pour faire face aux imprévus et contrer les effets de la précarité. La sortie de la pauvreté doit également donner accès à une plus grande liberté de choix économique et par conséquent améliorer significativement la qualité de vie des personnes.